N° 08

56ème ANNEE



Correspondant au 9 février 2017

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

المركب الأركب المركبة

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)
	1 An	1 An
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)

DIRECTION ET REDACTION
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
WWW. JORADP. DZ
Abonnement et publicité:
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
ALGER-GARE
Tél: 021.54.35..06 à 09

021.65.64.63 Fax: 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 17-26 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 17-27 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale	4
Décret exécutif n° 17-28 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au Premier ministre	8
Décret exécutif n° 17-29 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales	12
Décret exécutif n° 17-30 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la justice, garde des sceaux	31
Décret exécutif n° 17-31 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2017, au ministre des finances	41
Décret exécutif n° 17-32 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'industrie et des mines	65
Décret exécutif n° 17-33 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'énergie	69
Décret exécutif n° 17-34 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des moudjahidine	73
Décret exécutif n° 17-35 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.	78
Décret exécutif n° 17-36 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre du commerce	82
Décret exécutif n° 17-37 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat	87
Décret exécutif n° 17-38 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche	91
Décret exécutif n° 17-39 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des ressources en eau et de l'environnement.	101
Décret exécutif n° 17-40 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	107
Décret exécutif n° 17-41 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des travaux publics et des transports	113
Décret exécutif n° 17-42 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre de l'éducation nationale	119

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif n° 17-43 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	124
Décret exécutif n° 17-44 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	129
Décret exécutif n° 17-45 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	133
Décret exécutif n° 17-46 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la culture	140
Décret exécutif n° 17-47 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme	144
Décret exécutif n° 17-48 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre des relations avec le Parlement.	148
Décret exécutif n° 17-49 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	150
Décret exécutif n° 17-50 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la jeunesse et des sports	154
Décret exécutif n° 17-51 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la communication	158
Décret exécutif n° 17-52 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	161

DECRETS

Décret présidentiel n° 17-26 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept milliards huit cent vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille dinars (7.825.999.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

Section I:

Présidence de la République

(Secrétariat général): 7.121.010.000 DA.

Section II:

Secrétariat général du Gouvernement : 597.681.000 DA.

Section III:

Haut commissariat à l'amazighité : 91.308.000 DA.

Section IV:

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus, est assurée respectivement par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
 - le ministre, secrétaire général du Gouvernement,
 - le haut commissaire à l'amazighité,
 - le commandant d'El-Haras El-Djamhouri.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 17-27 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-cinq milliards deux cent seize millions deux cent vingt mille dinars (35.216.220.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	SERVICES CENTRACK	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	600.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	677.400.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.570.000
	Total de la 1ère partie	1.410.470.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	500.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	71.000.000
	Total de la 3ème partie	581.040.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	260.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	30.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	300.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	4.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.000.000
34-92 34-97	Administration centrale — Loyers	4.000.000
J ⊤ -71	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	615.010.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	200.000.000
	Total de la 5ème partie	200.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	45.000.000
36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris	140.000.000
	Total de la 6ème partie	185.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	2.994.720.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	2 000 000 000
42-03	Coopération internationale	3.000.000.000
42-04	Action maghrébine	4.930.000.000
12 0 1	Total de la 2ème partie	1.500.000
	Total de la zenie parde	7.931.500.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stages — Frais de formation à l'étranger	
		2.800.000.000
	Total de la 3ème partie	2.800.000.000
	Total de la sous-section I	10.731.500.000
	Total de la sous-section I	13.726.220.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	1.000.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	6.900.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations	
	à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	6.700.000.000
	Total de la 1ère partie	14.600.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	40.000.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	1.675.000.000
	Total de la 3ème partie	1.715.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	938.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	200.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	123.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	1.000.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	5.000.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	350.000.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	4.216.000.000
35-11	5ème Partie Travaux d'entretien Services à l'étranger — Entretien des immeubles	365.000.000
	Total de la 5ème partie	365.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	244.000.000
37-21	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	250.000.000
31-22	Total de la 7ème partie	494.000.000
	Total du titre III	21.390.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	Total du titre IV	100.000.000
	Total de la sous-section II	21.490.000.000
	Total de la section I	35.216.220.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale	35.216.220.000

Décret exécutif n° 17-28 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards cinq cent huit millions neuf cent trente-trois mille dinars (4.508.933.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, aux services du Premier ministre

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités	180.000.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	340.000.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	99.000.000
	Total de la 1ère partie	619.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	8.150.000
	Total de la 2ème partie	8.150.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Premier ministre — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-02	Premier ministre — Prestations facultatives	25.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	132.038.000
33-04	Premier ministre — Contribution aux œuvres sociales	16.195.000
	Total de la 3ème partie	152.258.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	228.000.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	6.000.000
34-04	Premier ministre — Charges annexes	51.000.000
34-05	Premier ministre — Habillement	2.700.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre	1.500.000
34-07	Premier ministre — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	8.000.000
34-08	Premier ministre — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	3.500.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	45.000.000
34-92	Premier ministre — Loyers	58.000.000
34-97	Premier ministre — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	410.717.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	14.000.000
	Total de la 5ème partie	14.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	5.000.000
37-01	Premier ministre — Organisation des conférences et séminaires	20.000.000
37-02	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	200.000.000
37-10	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance	14.000.000
	Total de la 7ème partie	239.000.000
	Total du titre III	1.443.125.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation de l'Algérie à l'exposition internationale d'Astana 2017 (Kazakhstan)	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.500.000
	Total de la 3ème partie	2.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel	532.800.000
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (ASAL)	1.300.000.000
	Total de la 4ème partie	1.832.800.000
	Total du titre IV	1.835.300.000
	Total de la sous-section I	3.278.425.000
	Total de la section I	3.278.425.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	330.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	555.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.500.000
	Total de la 1ère partie	921.500.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	780.000
	Total de la 2ème partie	790.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	221.263.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	25.825.000
	Total de la 3ème partie	254.108.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-82	Administration centrale — Parc automobile	1.400.000
34-96	Administration centrale — Loyers	1.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	42.110.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Organisation des conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	1.222.508.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	Total du titre IV	8.000.000
	Total de la sous-section I	1.230.508.000
	Total de la section II	1.230.508.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	4.508.933.000

Décret exécutif n° 17-29 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatorze milliards deux cent soixante millions sept cent cinquante-quatre milles dinars (394.260.754.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	515.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	920.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	
		45.000.000
	Total de la 1ère partie	1.480.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	25.000.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	30.000.000
	Total de la 2ème partie	55.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	366.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	37.044.000
	Total de la 3ème partie	409.354.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	60.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	90.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	500.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	32.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	5.856.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.000.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	703.866.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	20 000 000
33-01		38.000.000
	Total de la 5ème partie	38.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	70.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	830.000.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	72.000.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	78.000.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	69.000.000
36-07	Subvention à l'institut national de recherche criminalistique (INRC)	mémoire
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	377.000.000
36-09	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Djelfa	60.000.000
36-10	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Constantine	60.000.000
36-11	Subvention à la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales	52.960.000
	Total de la 6ème partie	1.668.960.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10 000 000
37-01	Administration centrale — Etat civil	10.000.000 2.000.000.000
37-03	Administration centrale — Ltat cryst	40.000.000
37-04	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-03	Contribution au fonds de solidarité des collectivités locales	26.500.000.000
37-10	Financement du redéploiement des agents de la garde communale	5.000.000.000
37-11	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement de l'observatoir national de services publics	18.000.000
	Total de la 7ème partie	33.571.150.000
	Total du titre III	37.926.330.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	110.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	25.000.000
	Total de la 3ème partie	135.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	480.000.000
	Total de la 4ème partie	480.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'évènements calamiteux ou de sinistres	mémoire
46-03	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme	11.000.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des évènements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale.	Mémoire
	Total de la 6ème partie	11.000.000.000
	Total du titre IV	11.615.000.000
	Total de la sous-section I	49.541.330.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	11.500.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	11.800.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.000.000.000
	Total de la 1ère partie	26.300.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	3.000.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	550.000.000
	Total de la 2ème partie	553.000.000

REDITS OUVERT EN DA	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
450.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	33-11
1.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	33-12
5.962.500.000	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	33-13
636.147.000	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	33-14
7.049.647.000	Total de la 3ème partie	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
250.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	34-11
5.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	34-12
20.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	34-13
140.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	34-14
12.720.000	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	34-15
45.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	34-91
1.300.000	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	34-93
384.000	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-98
474.404.000	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
70.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	35-11
70.000.000	Total de la 5ème partie	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
3.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	37-13
15.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	37-14
9.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	37-15
150.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	37-16
200.000.000	Services déconcentrés de l'Etat — Secours aux familles nomades des wilayas d'Adrar, Tamenghasset, Tindouf et Illizi	37-17
377.000.000	Total de la 7ème partie	
34.824.051.000	Total du titre III	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12		
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section II	34.884.051.000
	Total de la sous section II	34.884.031.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Traitements d'activités	2.701.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	1.225.000
	Total de la 1ère partie	3.926.000
	2ème Partie	
22.42	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	22.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	32.000 983.000
	Total de la 3ème partie	1.015.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	160,000
		160.000
	Total de la 4ème partie	160.000
	Total du titre III	5.106.000
	Total de la sous-section III	5.106.000

	<u> </u>	
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION V DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Traitements d'activités	28.670.000
31-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Indemnités et allocations	
31-63	diverses Délégation nationale aux risques majeurs — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	35.990.000
	sociale	6.656.000
	Total de la 1ère partie	71.316.000
	3ème Partie	
22.61	Personnel — Charges sociales	
33-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Prestations à caractère familial	175.000
33-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Sécurité sociale	16.165.000
33-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Contribution aux œuvres sociales.	1.061.000
	Total de la 3ème partie	17.401.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Remboursement de frais	500.000
34-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Matériel et mobilier	600.000
34-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Fournitures	300.000
34-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Charges annexes	200.000
34-65	Délégation nationale aux risques majeurs — Habillement	13.000
34-67	Délégation nationale aux risques majeurs — Parc automobile	150.000
34-69	Délégation nationale aux risques majeurs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème Partie	1.768.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-71	Délégation nationale aux risques majeurs — Entretien des immeubles	125.000
	Total de la 5ème Partie	125.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-74	Délégation nationale aux risques majeurs — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème neutic	
	Total de la 7ème partie	2.000.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-72	Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels	375.000
	Total de la 3ème partie	375.000
	Total du titre IV	375.000
	Total de la sous-section V	92.985.000
	Total de la section I	84.523.472.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités	61.000.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	104.000.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	9.400.000.000
	Total de la 1ère partie	174.400.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	5.500.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000.000
	Total de la 2ème partie	2.505.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	2.000.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	1.500.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	41.875.000.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	4.393.900.000
	Total de la 3ème partie	48.270.400.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	500.000.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	400.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	600.000.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	2.000.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	3.700.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	6.000.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	500.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	340.000.000
34-09	Sûreté nationale — Matériel médical et produits pharmaceutiques	280.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	3.400.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	90.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	17.810.010.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	900.000.000
	Total de la 5ème partie	900.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	15.000.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	50.000.000
	Total de la 7ème partie	65.000.000
	Total du titre III	243.950.910.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000.000
	Total du titre IV	2.000.000.000
	Total de la sous-section I	245.950.910.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.470.000.000
	Total de la 1ère partie	1.470.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
	Materiel et lonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais	2.800.000.000
34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier	400.000.000
34-13 34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures	280.000.000
34-14 34-16	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes	42.000.000 1.000.000.000
34-10	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Annientation	300.000.000
3171		<u> </u>
	Total de la 4ème partie	4.822.000.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	800.000.000
	Total de la 5ème partie	800.000.000
	Total du titre III	7.092.000.000
	Total de la sous-section II	7.092.000.000
	Total de la section II	253.042.910.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités	13.112.640.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	22.225.000.000
31-03	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à	
	caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31.200.000
	Total de la 1ère partie	35.368.840.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.800.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	58.800.000
	Total de la 2ème partie	61.600.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	450.000.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	8.867.860.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	22.000.000
	Total de la 3ème partie	9.339.860.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	60.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	11.000.000
34-03	Protection civile — Fournitures	24.000.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	190.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	1.300.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	1.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	112.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	1.000.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.699.010.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	10.000.000
33-01	Total de la 5ème partie	10.000.000
	•	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	300.000
	Total de la 7ème partie	300.000
	Total du titre III	46.479.610.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	55.000.000
	Total de la 3ème partie	55.000.000
	Total du titre IV	55.000.000
	Total de la sous-section I	46.534.610.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel —	
31 13	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.100.000.000
	Total de la 1ère partie	1.100.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres	
55 11	sociales	800.000.000
	Total de la 3ème partie	800.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	100.000.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	66.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	220.000.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	1.350.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	290.000.000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Loyers	5.000.000
	Total de la 4ème partie	2.037.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	130.000.000
	Total de la 5ème partie	130.000.000
	Total du titre III	4.067.000.000
	Total de la sous-section II	4.067.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	125.000.000
	Total de la 1ère partie	125.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	45.453.000
35 2 .		45.453.000
	Total de la 3ème partie	43.433.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais	20.000.000
34-22	Unité nationale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-23	Unité nationale — Fournitures	5.000.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes	10.000.000
34-26	Unité nationale — Alimentation	94.000.000
34-81	Unité nationale — Parc automobile	34.000.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	15.000.000
	Total de la 4ème partie	182.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	367.453.000
	Total de la sous-section III	367.453.000
	Total de la section III	50.969.063.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Palais du Gouvernement — Traitements d'activités	18.000.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	15.000.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.000.000
	Total de la 1ère partie	54.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	1.900.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	8.250.000
	Total de la 3ème partie	10.190.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	50.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	90.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	80.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	9.000.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	160.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	390.000
	Total de la 4ème partie	9.770.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	16.000.000
	Total de la 5ème partie	16.000.000
	Total du titre III	89.960.000
	Total de la sous-section I	89.960.000
	Total de la section IV	89.960.000

N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Traitements d'activités	158.000.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	195.000.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	11.897.000
	Total de la 1ère partie	364.897.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	1.648.000
	Total de la 2ème partie	1.658.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	3.200.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	414.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	88.662.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	8.096.000
	Total de la 3ème partie	100.372.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	9.000.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	1.200.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	3.000.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	680.000.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	264.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	19.000.000
34-08	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	11.000.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	3.000.000
34-92	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	5.000
34-96	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	726.474.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	200.000
37-05	Direction générale des transmissions nationales — Elections	400.000
	Total de la 7ème partie	600.000
	Total du titre III	1.197.001.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	Total du titre IV	4.000.000
	Total de la sous-section I	1.201.001.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS	
	NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
21 11		
31-11 31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités	1.364.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	1.540.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel —	1.540.000.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	90.000.000
	Total de la 1ère partie	2.994.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du	
32-11	travail	200.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et	200.000
	pour dommages corporels	4.500.000
	Total de la 2ème partie	4.700.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	55,000,000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	55.000.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	5.000 727.125.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	83.950.000
	Total de la 3ème partie	866.080.000
	Total de la Sellie parde	800.080.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	20.000.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	3.000.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	17.000.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	12.000.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	1.900.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	23.000.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	17.000.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	12.000.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	900.000
34-98	Services déconcentrés des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
		5.000
	Total de la 4ème partie	106.805.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles	
	et leurs installations techniques	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie	
37-14	Dépenses diverses Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et	
37-14	séminaires	200.000
	Total de la 7ème partie	200.000
	Total du titre III	3.976.785.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités	
	de stages — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total de la sous-section II	3.981.785.000
	Total de la section VI	5.182.786.000
	SECTION VII	
	DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitements d'activités	55,620,000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations	33.020.000
31-03	diverses Direction générale de la garde communale — Personnel contractuel —	70.800.000
51 05	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	4.800.000
	Total de la 1ère partie	131.220.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	
		821.000
	Total de la 2ème partie	821.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	(22,000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	623.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	31.810.000
	Total de la 3ème partie	4.409.000 36.842.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
24.02	Direction générale de la garde communale — Fournitures	200,000
34-03	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	300.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges alinexes	1.000.000
34-05		50.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	100.000
34-97	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	1.463.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	50.000
	Total de la 5ème partie	50.000
	Total du titre IIITITRE IV	170.396.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	320.000
	Total de la 3ème partie	320.000
	Total du titre IV	320.000
	Total de la sous-section I	170.716.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités	105.000.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	86.000.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale Total de la 1ère partie	20.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11		
33 11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial	4.400.000
33-12	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives	100.000
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	47.800.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres	17.000.000
	sociales	5.947.000
	Total de la 3ème partie	58.247.000
	4ème Partie	
24.44	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	6.000.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	700.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	1.500.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	3.000.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	150.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	400.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	200.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	12.000.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
25 11		
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	200.000
	Total de la 5ème partie	200.000
	Total du titre III	281.647.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	200.000
	Total de la 3ème partie	200.000
	Total du titre IV	-
		200.000
	Total de la sous-section II	281.847.000
	Total de la section VII Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur et des	452.563.000
	collectivités locales	394.260.754.000

Décret exécutif n° 17-30 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante douze milliards six cent soixante-et-onze millions de dinars (72.671.000.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de la justice, garde des sceaux

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	14.291.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	8.978.600.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	706.000.000
	Total de la 1ère partie	23.975.600.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500,000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	47.000.000
	Total de la 2ème partie	47.500.000

N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	139.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	5.670.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	624.500.000
	Total de la 3ème partie	6.434.400.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	80.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	60.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	230.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	13.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	395.510.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	22.000.000
	Total de la 5ème partie	22.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	592.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des personnels des greffes (ENPG)	484.000.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats	100.000.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie	90.000.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre de recherche juridique et judiciaire	41.000.000
	Total de la 6ème partie	1.307.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	5.000.000
37-10	Administration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la justice	19.000.000
37-12	Administration centrale — Dépenses liées à la mise en œuvre de la convention (Union européenne - Algérie) relative au programme d'appui au secteur de la justice	16.000.000
37-19	Frais de fonctionnement de la commission du droit international humanitaire	10.000.000
37-21	Administration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits	2.000.000
	Total de la 7ème partie	52.000.000
	Total du titre III	32.234.010.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section I	32.304.010.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	3.500.000.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	50.000.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	300.000.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	400.000.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	12.000.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	50.000.000
34-93	Services judiciaires — Loyers	2.500.000
34-98	Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	4.314.600.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	600.000.000
	Total de la 5ème partie	600.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	400.000.000
	Total de la 7ème partie	400.000.000
	Total du titre III	5.314.600.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	36.000.000
	Total de la 3ème partie	36.000.000
	Total du titre IV	36.000.000
	Total de la sous-section II	5.350.600.000
	SOUS-SECTION III	
	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
24 41	Matériel et fonctionnement des services	00 000 000
34-41 34-42	Tribunaux administratifs — Remboursement de frais	80.000.000
34-42 34-43	Tribunaux administratifs — Matériel et mobilier	19.000.000
34-43 34-44	Tribunaux administratifs — Fournitures	32.000.000 35.000.000
34-45	Tribunaux administratifs — Charges annexes Tribunaux administratifs — Habillement	1.500.000
34-95	Tribunaux administratifs — Parc automobile	5.000.000
34-96	Tribunaux administratifs — Loyers	600.000
34-99	Tribunaux administratifs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	000.000
	dues par l'Etat.	10.000
	Total de la 4ème partie	173.110.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-41	Tribunaux administratifs — Entretien des immeubles	73.000.000
	Total de la 5ème partie	73.000.000
	Total du titre III	246.110.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-41	Tribunaux administratifs — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
	Total de la sous-section III	249.110.000
	SOUS-SECTION IV	
	OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-51	Office central de répression de la corruption — Traitements d'activités	14.000.000
31-52	Office central de répression de la corruption — Indemnités et allocations	50,000,000
24 - 52	diverses	50.000.000
31-53	Office central de répression de la corruption — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisation de sécurité	
	sociale	8.000.000
	Total de la 1ère partie	72.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Office central de répression de la corruption — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-51	Office central de répression de la corruption — Prestations à caractère familial	500.000
33-52	Office central de répression de la corruption — Prestations facultatives	10.000
33-53	Office central de répression de la corruption — Sécurité sociale	16.000.000
33-54	Office central de répression de la corruption — Contribution aux oeuvres sociales	1.500.000
	Total de la 3ème partie	18.010.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Office central de répression de la corruption — Remboursement de frais	4.000.000
34-52	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier	3.000.000
34-53	Office central de répression de la corruption — Fournitures	2.000.000
34-54	Office central de répression de la corruption — Charges annexes	2.500.000
34-55	Office central de répression de la corruption — Habillement	120.000
34-56	Office central de répression de la corruption — Alimentation	1.000.000
34-57	Office central de répression de la corruption — Matériel et couchage de cuisine	500.000
34-81	Office central de répression de la corruption — Parc automobile	1.300.000
34-91	Office central de répression de la corruption — Loyers	350.000
34-94	Office central de répression de la corruption — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	14.780.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-51	Office central de répression de la corruption — Entretien des immeubles	2.000.000
	Total de la 5ème partie	2.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-52	Office central de répression de la corruption — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	108.300.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-51	Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	Total du titre IV	800.000
	Total de la sous-section IV	109.100.000
	Total de la section I	38.012.820.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités	7.432.000.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	13.991.000.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.500.000
	Total de la 1ère partie	21.451.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels	88.000.000
	Total de la 2ème partie	88.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	301.600.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	4.872.000.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux oeuvres sociales	515.500.000
	1	i e

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	7.000.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	800.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	8.000.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	12.000.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	80.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	48.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	1.000.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	10.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	76.900.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire (ex-ENAP)	206.000.000
	Total de la 6ème partie	206.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	3.000.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	800.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités et de réinsertion sociale des	
	détenus	7.000.000
	Total de la 7ème partie	10.800.000
	Total du titre III	27.530.400.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	18.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	24.000.000
	Total de la 3ème partie	42.000.000
	Total du titre IV	42.000.000
	Total de la sous-section I	27.572.400.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents de travail	280.000
	Total de la 2ème partie	280.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	160.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	162.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	108.000.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	600.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	500.000.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	3.861.000.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	312.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	154.000.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	595.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	80.000.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	500.000
	1	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	457.000.000
	Total de la 5ème partie	457.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	1.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires du milieu ouvert	32.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	3.000.000
	Total de la 7ème partie	36.000.000
	Total du titre III	7.025.780.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis	60.000.000
	Total de la 6ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section II	7.085.780.000
	Total de la section II	34.658.180.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	72.671.000.000

Décret exécutif n° 17-31 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2017, au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-sept milliards cinq cent treize millions huit cent trente-quatre mille dinars (87.513.834.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre des finances

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	580.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	980.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	110.000.000
	Total de la 1ère partie	1.670.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	220.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.534.000
	Total de la 2ème partie	2.754.000

N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	390.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	40.500.000
	Total de la 3ème partie	438.325.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	65.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	85.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	8.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	174.010.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01	Administration centrale — Entretien des immeubles	
35-01		190.000.000
	Total de la 5ème partie	190.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	100,000,000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	190.000.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	3.350.000.000
36-07	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	43.000.000
36-08	Subvention à l'école nationale des douanes	620.000.000
36-09	Subvention à l'école nationale du Trésor	78.000.000 16.000.000
	Total de la 6ème partie	4.297.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.600.000
	Administration centrale — Etudes	
37-03		10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation	3.000.000
	Total de la 7ème partie	14.600.000
	Total du titre III	6.786.689.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	1.200.000
	Total de la 2ème partie	1.200.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	55.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité	33.000.000
	publique	100.000
	Total de la 3ème partie	55.100.000
	Total du titre IV	56.300.000
	Total de la sous-section I	6.842.989.000
	Total de la section I	6.842.989.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités	170.000.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses	200.000.000
31-03	Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.000.000
	Total de la 1ère partie	385.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale de la comptabilité — Rentes d'accidents de travail	21.000
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	521.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	92.500.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	10.314.000
	Total de la 3ème partie	105.834.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	4.000.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	32.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	150.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	1.800.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	800.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	192.002.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	37.000.000
37-04	Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	400.000
	Total de la 7ème partie	38.400.000
	Total du titre III	726.757.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	Total du titre IV	25.000.000
	Total de la sous-section I	751.757.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	4.750.000.000
31-11	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	5.600.000.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.300.000.000
	Total de la 1ère partie	11.650.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	301.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	7.000.000
	Total de la 2ème partie	7.301.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	154.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	2.587.000.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	323.000.000
	Total de la 3ème partie	3.064.260.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	18.000.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	110.000.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	340.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	3.100.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	17.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	3.500.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	531.650.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor— Entretien des immeubles	73.000.000
	Total de la 5ème partie	73.000.000
	Total du titre III	15.326.211.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du Trésor — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	160.000.000
	Total de la 3ème partie	160.000.000
	Total du titre IV	160.000.000
	Total de la sous-section II	15.486.211.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.	7,000,000
	Total de la 1ère partie	7.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers— Fournitures	396.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	728.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	24.000
	Total de la 4ème partie	1.148.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	643.000
	Total de la 5ème partie	643.000
	Total du titre III	8.791.000
	Total de la sous-section III	8.791.000
	Total de la section II	16.246.759.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	5.420.000.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	8.490.000.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	265.000.000
	Total de la 1ère partie	14.175.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	24.400.000
	Total de la 2ème partie	26.065.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	180.000.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	3.342.000.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	366.000.000
	Total de la 3ème partie	3.888.400.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	20.000.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	12.000.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	18.000.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	10.000.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	40.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	2.800.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	6.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	1.440.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	110.250.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	400.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	4.000.000
	Total de la 7ème partie	4.400.000
	Total du titre III	18.210.115.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage —	
.0 01	Présalaires — Frais de formation	40.000.000
	Total de la 3ème partie	40.000.000
	Total du titre IV	40.000.000
	Total de la sous-section I	18.250.115.000
		10.2001110.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement des frais	35.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	14.000.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	34.000.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	355,000,000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	1.200.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	250.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	100.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	40.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat.	10.000
	Total de la 4ème partie	829.210.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.11		
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	65.000.000
	Total de la 5ème partie	65.000.000
	Total du titre III	894.210.000
	Total de la sous-section II Total de la section III	894.210.000 19.144.325.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01		450,000,000
31-02	Direction générale des impôts — Traitements d'activités Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	450.000.000
31-02		466.000.000
51-05	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.000.000
	Total de la 1ère partie	966.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	229.000.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	26.000.000
	Total de la 3ème partie	265.040.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	35.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	200.000.000
34-04	Direction générale des impôts— Charges annexes	30.000.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	1.000.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	9.000.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	283.010.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	2.000.000
37-03	Frais de fonctionnement du conseil national de la fiscalité	10.000.000
	Total de la 7ème partie	12.000.000
	Total du titre III	1.535.115.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	40.000.000
	Total de la 3ème partie	40.000.000
	Total du titre IV	40.000.000
	Total de la sous-section I	1.575.115.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	7.000.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	8.000.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.500.000.000
	Total de la 1ère partie	16.500.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	242.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	3.750.000.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	392.700.000
	Total de la 3ème partie	4.385.200.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	80.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	43.000.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	75.000.000
34-14	Services déconcentrés des impôts — Charges annexes	180.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	5.000.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	34.000.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	33.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	451.000.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	130.000.000
	Total de la 5ème partie	130.000.000
	Total du titre III	21.466.810.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	160.000.000
	Total de la 3ème partie	160.000.000
	Total du titre IV	160.000.000
	Total de la sous-section II	21.626.810.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	281.000.000
	Total de la 1ère partie	281.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	5.444.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	74.000.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	493.000
	Total de la 4ème partie	79.937.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	38.500.000
	Total de la 5ème partie	38.500.000
	Total du titre III	399.437.000
	Total de la sous-section III	399.437.000
	Total de la section IV	23.601.362.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités	80.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	95.000.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.000.000
	Total de la 1ère partie	196.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	1.500.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	43.750.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	4.800.000
	Total de la 3ème partie	50.070.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	4.000.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	4.000.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	4.000.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	423.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	2.500.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	17.933.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	2.000.000
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	269.013.000
	TITRE IV	207.013.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section I	271.013.000

CREDITS OUVERT EN DA	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
3.150.000.00	Services déconcentrés du domaine national — Traitements d'activités	31-11
	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations	31-12
3.700.000.00	diverses	
	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	31-13
1.100.000.00	sociale	
7.950.000.00	Total de la 1ère partie	
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
100.00	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	32-11
100.00	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour	32-12
20.00	dommages corporels	
120.00	Total de la 2ème partie	
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
120.000.00	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	33-11
300.00	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	33-12
1.712.500.00	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	33-13
	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres	33-14
215.000.00	sociales	
2.047.800.00	Total de la 3ème partie	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
35.000.00	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	34-11
116.000.00	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	34-12
140.000.00	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	34-13
130.000.00	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	34-14
4.000.00	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	34-15
34.000.00	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	34-91 34-93
3.500.00	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	34-93 34-98
10.00	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	シサークロ
462.510.00	Total de la 4ème partie	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	30.000.000
	Total de la 5ème partie	30.000.000
	Total du titre III	10.490.430.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section II	10.560.430.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	56.000.000
	Total de la 1ère partie	56.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	905.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	13.900.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	227.000
	Total de la 4ème partie	15.032.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
25.21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	10.500.000
35-21	1	10.500.000
35-21	Total de la 5ème partie	10.500.000
35-21	Total de la 5ème partie Total du titre III	81.532.000
35-21	- I	

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du budget — Traitements d'activités	315.000.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	449.000.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	18.500.000
	Total de la 1ère partie	782.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
	1 cisonici — 1 ciisions ci anocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	190.500.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	17.500.000
	Total de la 3ème partie	211.039.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	3.000.000
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de Irais	5.000.000
34-02	Direction générale du budget — Materiel et mobilier	9.000.000
34-03	Direction générale du budget — Fourintules	4.000.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	270.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	4.000.000
34-90	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	4.000.000
5171	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	25.280.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	700.000
	Total de la 5ème partie	700.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	1.400.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de	
37-05	finances Direction générale du budget — Etudes	5.000.000 50.000.000
0, 00	Total de la 7ème partie	
	_	56.400.000
	Total du titre III	1.076.369.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	Total du titre IV	
	Total de la sous-section I	20.000.000
	Total de la sous-section I	1.096.369.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du budget — Traitements d'activités	2.100.000.000
31-12	Directions régionales du budget — Indemnités et allocations diverses	2.700.000.000
31-13	Directions régionales du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	118.000.000
	Total de la 1ère partie	4.918.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du budget — Rentes d'accidents du travail	60.000
32-12	Directions régionales du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	70.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial	28.000.000
33-12	Directions régionales du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Directions régionales du budget — Sécurité sociale	1.199.500.000
33-14	Directions régionales du budget— Contribution aux œuvres sociales	116.000.000
	Total de la 3ème partie	1.343.570.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du budget — Remboursement de frais	15.000.000
34-12	Directions régionales du budget — Matériel et mobilier	26.000.000
34-13	Directions régionales du budget — Fournitures	26.000.000
34-14	Directions régionales du budget — Charges annexes	20.000.000
34-15	Directions régionales du budget — Habillement	1.279.000
34-91	Directions régionales du budget — Parc automobile	7.000.000
34-93	Directions régionales du budget — Loyers	2.900.000
34-98	Directions régionales du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	98.194.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du budget — Entretien des immeubles	10.000.000
55 11	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	6.369.834.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du budget — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	40.000.000
	Total de la 3ème partie	40.000.000
	Total du titre IV	40.000.000
	Total de la sous-section II	6.409.834.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements	
	d'activités	699.000.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités	
	et allocations diverses	815.000.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et	
	cotisations de sécurité sociale	147.000.000
	Total de la 1ère partie	1.661.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Rentes d'accidents du travail	5.000
32-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	500.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations à caractère familial	19.000.000
33-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations facultatives	48.000
33-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité sociale	378.000.000
33-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	40.878.000
	Total de la 3ème partie	437.926.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Remboursement de frais	12.000.000
34-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Matériel et mobilier	14.000.000
34-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Fournitures	23.000.000
34-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Charges annexes	25.000.000
34-25	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Habillement	1.200.000
34-81	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Parc automobile	10.000.000
34-95	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Loyers	500.000
34-96	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	85.800.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	Total du titre III	2.194.231.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	Total du titre IV	4.000.000
	Total de la sous-section III	2.198.231.000
	Total de la section VI	9.704.434.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Inspection générale des finances — Traitements d'activités	273.000.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	350.000.000
31-03	Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.000.000
	Total de la 1ère partie	659.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
22.01	Personnel — Charges sociales	2 (22 5
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.600.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	155.750.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	173.380.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	36.000.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.600.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	5.000.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	6.000.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	200.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	3.000.000
34-92 34-97	Inspection générale des finances — Loyers	500.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	52.310.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	500.000
	Total de la 5ème partie	500.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	887.200.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
	Total de la 3ème partie	7.000.000
	Total du titre IV	7.000.000
	Total de la sous-section I	894.200.000
	Total de la section VII	894.200.000
	SECTION VIII DIRECTION GENERALE DE LA PROSPECTIVE	53 1.2 561666
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la prospective — Traitements d'activités	50.000.000
31-02	Direction générale de la prospective — Indemnités et allocations diverses	42.000.000
31-03	Direction générale de la prospective — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	
		28.000.000
	Total de la 1ère partie	120.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale de la prospective — Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la prospective — Prestations à caractère familial	600.000
33-02	Direction générale de la prospective — Prestations facultatives	15.000
33-03	Direction générale de la prospective — Sécurité sociale Direction générale de la prospective — Contribution aux œuvres sociales	23.000.000
33-04		2.750.000
	Total de la 3ème partie	26.365.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la prospective — Remboursement de frais	5.000.000
34-02	Direction générale de la prospective — Matériel et mobilier	800.000
34-03	Direction générale de la prospective — Fournitures	1.000.000
34-04	Direction générale de la prospective — Charges annexes	5.000.000
34-05	Direction générale de la prospective — Habillement	400.000
34-90	Direction générale de la prospective — Parc automobile	1.200.000
34-92	Direction générale de la prospective — Loyers	10.000
34-97	Direction générale de la prospective — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	13.420.000
	5ème Partie	15.120.000
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la prospective — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie	3.000.000
	Dépenses diverses	
37-02	<u>'</u>	4 000 000
57 02	Direction générale de la prospective — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	165.790.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la prospective — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la sous-section I	166.790.000
	Total de la section VIII	
		166.790.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	87.513.834.000

Décret exécutif nº 17-32 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'industrie et des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. – Les crédits d'un montant de quatre milliards six cent dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille dinars (4.617.498.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'industrie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de l'industrie et des mines

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	300.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	355.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.000.000
	Total de la 1ère partie	705.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	700.000
	Total de la 2ème partie	755.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	160.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	163.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	21.474.000
	Total de la 3ème partie	189.584.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	32.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	720.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	320.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25.000
	Total de la 4ème partie	78.065.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	973.000.000
36-02	Subvention aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	258.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la PME (AND-PME)	72.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	453.000.000
	Total de la 6ème partie	1.756.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
37-02	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement du conseil national consultatif pour la promotion des PME (CNC-PME)	8.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	2.700.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	3.000.000
	Total de la 7ème partie	18.700.000
	Total du titre III	2.761.104.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux associations d'utilité publique	8.000.000
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R)	40.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	6.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	8.000.000
44-09	Contribution aux pépinières d'entreprises	110.000.000
44-12	Contribution à l'école des mines d'El Abed	38.000.000
	Total de la 4ème partie	210.000.000
	Total du titre IV	214.000.000
	Total de la sous-section I	2.975.104.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	550.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	520,000,000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	220000000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	152.000.000
	Total de la 1ère partie	1.222.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.600.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	267.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	25.220.000
	Total de la 3ème partie	305.800.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	36.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.240.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	254.000
	Total de la 4ème partie	354.000
	Total de la Tellie partie	103.394.000
	5ème Partie	
35-11	Travaux d'entretien	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	Total du titre III	1.642.394.000
	Total de la sous-section II	1.642.394.000
	Total de la section I	4.617.498.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie et des mines	4.617.498.000

Décret exécutif n° 17-33 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'énergie.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-quatre milliards cent cinquante-sept millions huit cent quarante-six mille dinars (44.157.846.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'énergie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de l'énergie

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	165.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	157.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.000.000
	Total de la 1ère partie	345.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	75.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	25.000.000
	Total de la 2ème partie	25.075.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.850.000
	Total de la 3ème partie	90.110.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	22.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	435.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	27.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	80.840.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
	Total de la 7ème partie	3.000.000
	Total du titre III	551.025.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	24.000.000
	Total de la 2ème partie	24.000.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Contribution à l'établissement de la nouvelle ville de Hassi Messaoud	180.000.000
44-13	Contribution aux centres de recherche	3.000.000.000
	Total de la 4ème partie	3.180.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des Hauts-Plateaux	550.000.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement	37.535.566.000
	Total de la 6ème partie	38.085.566.000
	Total du titre IV	41.299.566.000
	Total de la sous-section I	41.850.591.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	700.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	800.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	200.000.000
	Total de la 1ère partie	1.700.000.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	3.873.000
	Total de la 2ème partie	4.143.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	27.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	375.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	37.042.000
	Total de la 3ème partie	439.442.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	32.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	61.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	15.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.600.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	138.670.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	25.000.000
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	Total du titre III	2.307.255.000
	Total de la sous-section II	2.307.255.000
	Total de la section I	44.157.846.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie	44.157.846.000

Décret exécutif n° 17-34 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des moudjahidine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent quarante-cinq milliards neuf cent quarante-trois millions vingt-neuf mille dinars (245.943.029.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre des moudjahidine

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	131.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	135.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.000.000
	Total de la 1ère partie	306.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	180.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	280.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.242.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.000.000
	Total de la 3ème partie	2.253.170.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	30.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	240.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	9.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	60.550.000
	5ème Partie	00.550.000
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides et des victimes de la révolution de libération nationale et des avants droit	154 000 000
36-02	nationale et des ayants droit	154.000.000
50-02	du moudjahid	111.000.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine	592.000.000
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid	341.000.000
	Total de la 6ème partie	1.198.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-01	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	1.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	30.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	800.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er novembre 1954	1.000.000
	Total de la 7ème partie	34.800.000
	Total du titre III	3.855.800.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du	7.000.000
43-03	1er novembre	6.000.000 121.000.000
	Total de la 3ème partie	134.000.000
	•	134.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la Révolution du 1er novembre 1954	80.000.000
	Total de la 4ème partie	80.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux	
46-02	grands invalides victimes civiles	192.779.000.000
	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	700.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	170.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	10.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	400.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine	46.991.700.000
	Total de la 6ème partie	240.651.100.000
	Total du titre IV	240.865.100.000
	Total de la sous-section I	244.720.900.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	410.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	400.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	110.000.000
	Total de la 1ère partie	920.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.300.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	14.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	202.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	26.000.000
	Total de la 3ème partie	243.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	8.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	16.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	529.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
	Total de la 4ème partie	38.529.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.000.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de Chouhada	6.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.300.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	1.800.000
	Total de la 7ème partie	4.100.000
	Total du titre III	1.220.129.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation — Examens et concours	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section II	1.222.129.000
	Total de la section I	245.943.029.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	245.943.029.000

Décret exécutif n° 17-35 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-cinq milliards trois cent soixante-quinze millions sept-cent trente-cinq mille dinars (25.375.735.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	126.172.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	136.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.807.000
	Total de la 1ère partie	284.979.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	828.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.828.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	65.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.198.000
	Total de la 3ème partie	77.028.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	15.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	8.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	255.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	29.960.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	775.598.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de	773.370.000
	perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et	
26.41	des wakfs	58.000.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	324.000.000
	Total de la 6ème partie	1.157.598.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	8.000.000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la Mosquée Emir Abdelkader à Constantine	10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans	4.000.000
37-05	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien d'El-Djamaa El-Kabir d'Alger	5.000.000
37-07	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Abdelhamid Ben Badis d'Oran	5.000.000
	Total de la 7ème partie	32.000.000
	Total du titre III	1.589.393.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	206.000.000
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	400.000.000
	Total de la 2ème partie	606.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, ouvrages et publications religieux	120.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation du prix d'Algérie pour la récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique	40.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	12.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	9.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	12.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	18.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	52.000.000
43-24	Administration centrale — Frais liés aux caravanes à caractère cultuel et scientifique	15.000.000
	Total de la 3ème partie	278.000.000
	Total du titre IV	884.000.000
	Total de la sous-section I	2.473.393.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	8.200.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.680.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	480.000.000
	Total de la 1ère partie	17.360.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	80.000.000
	Total de la 2ème partie	80.032.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	650.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	4.220.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	499.960.000
	Total de la 3ème partie	5.370.460.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	24.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	30.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.250.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	75.850.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	16.000.000
	Total de la 5ème partie	16.000.000
	Total du titre III	22.902.342.000
	Total de la sous-section II	22.902.342.000
	Total de la section I	25.375.735.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	25.375.735.000

Décret exécutif n° 17-36 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre du commerce.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-neuf milliards cinq cent onze millions trois cent vingt mille dinars (19.511.320.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre du commerce

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	242.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	300.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.000.000
	•	
	Total de la 1ère partie	587.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
32-02		800.000
	Total de la 2ème partie	810.000
	1	l

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	135.708.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.700.000
	Total de la 3ème partie	154.658.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	42.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	800.000
34-06	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de	
24.00	dépliants	3.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.000.000
34-92 34-97	Administration centrale — Loyers	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	93.510.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	35.000.000
	Total de la 5ème partie	35.000.000
	1	
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur	
26.00	(ALGEX)	238.000.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)	728 000 000
36-10	Subvention au conseil de la concurrence.	728.000.000
30-10		108.000.000
	Total de la 6ème partie	1.074.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.000.000
37-02 37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à	7.000.000
51 05	l'organisation mondiale du commerce	10.000.000
37-04	Administration centrale — Etudes	6.000.000
37-09	Frais de fonctionnement du conseil national de la protection des consommateurs	2.000.000
	Total de la 7ème partie	22.000.000
	Total du titre III	1.966.978.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	18.000.000
	Total de la 3ème partie	18.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I)	40.000.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	25.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique	2.000.000
44-06	Contribution au programme d'appui (P3A) à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne	4.000.000
	Total de la 4ème partie	71.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport	5.270.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée	500.000.000
	Total de la 6ème partie	5.770.000.000
	Total du titre IV	5.859.000.000
	Total de la sous-section I	7.825.978.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions de wilayas du commerce — Traitements d'activités	3.900.000.000
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	4.200.000.000
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	385.000.000
	Total de la 1ère partie	8.485.000.000
		0.702.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11		125 000
32-11	Directions de wilayas du commerce — Rentes d'accidents du travail	135.000
34-14	Directions de wilayas du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	1.518.000
		1.510.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilayas du commerce — Prestations à caractère familial	85.000.000
33-12	Directions de wilayas du commerce — Prestations facultatives	800.000
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	2.025.000.000
33-14	Directions de wilayas du commerce — Contribution aux œuvres sociales	208.000.000
	Total de la 3ème partie	2.318.800.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilayas du commerce — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Directions de wilayas du commerce — Matériel et mobilier	16.000.000
34-13	Directions de wilayas du commerce — Fournitures	34.000.000
34-14	Directions de wilayas du commerce — Charges annexes	56.000.000
34-15	Directions de wilayas du commerce — Habillement	5.600.000
34-91	Directions de wilayas du commerce — Parc automobile	31.000.000
34-93	Directions de wilayas du commerce — Loyers	6.000.000
34-97	Directions de wilayas du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	188.620.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilayas du commerce — Entretien des immeubles	26.000.000
	Total de la 5ème partie	26.000.000
	Total du titre III	11.020.073.000
	Total de la sous-section II	11.020.073.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	230.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	235.000.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel —	253.000.000
	Rémunérations — prestations à caractère familial et contisations de sécurité sociale	36.000.000
	Total de la 1ère partie	501.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
22.21		15.000
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
33-21	Personnel — Charges sociales Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-21		
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	160.000
33-24	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	116.250.000
33-24	Total de la 3ème partie	12.500.000
	Total de la seme partie	134.410.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	3.500.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	3.500.000
34-23	Directions régionales du commerce — Fournitures	5.000.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	8.000.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	534.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	3.000.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	23.844.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	Total du titre III	665.269.000
	Total de la sous-section III	665.269.000
	Total de la section I	19.511.320.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	19.511.320.000

Décret exécutif n° 17-37 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards six cent vingt-deux millions trois cent vingt-quatre mille dinars (3.622.324.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
21.01		
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	225.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	250.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	51.000.000
	Total de la 1ère partie	526.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	62.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	562.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	118.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	132.030.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	45.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	26.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	700.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	203.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	29.000
	Total de la 4ème partie	91.832.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T)	200,000,000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	200.000.000 128.000.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi-Ouzou	124.000.000
36-04	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Boussaâda	100.000.000
	Total de la 6ème partie	552.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	12.000.000
37-05	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de	
	l'artisanat	1.000.000
	Total de la 7ème partie	13.000.000
	Total du titre III	1.330.424.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	5.000.000
	Total de la 3ème partie	15.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M)	10.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.AM)	188.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	21.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de développement du tourisme (A.N.D.T)	40.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale de l'aménagement et à l'attractivité des territoires (A.N.A.A.T)	12.000.000
44-11	Contribution à l'agence de promotion du parc des grands vents (A.P.P.G.V)	70.000.000
	Total de la 4ème partie	341.000.000
	Total du titre IV	356.000.000
	Total de la sous-section I	1.686.424.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	590.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	680.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.000.000
	Total de la 1ère partie	1.402.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	13.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	317.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	32.000.000
	Total de la 3ème partie	362.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	16.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	21.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	65.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.600.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	12.000.000
34-92	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	159.600.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	Total du titre III	1.935.900.000
	Total de la sous-section II	1.935.900.000
	Total de la section I	3.622.324.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat	3.622.324.000

Décret exécutif n° 17-38 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent douze milliards sept cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent trente-et-un mille dinars (212.797.631.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	339.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	374.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	67.000.000
	Total de la 1ère partie	780.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	435.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	250.000
	Total de la 2ème partie	685.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.617.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	177.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	19.000.000
	Total de la 3ème partie	199.694.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	31.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	28.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	460.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	77.580.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
_	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	110.000.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	870.000.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	230.000.000
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture EFTPA	170.000.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture INSPA	111.000.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture Oran	45.000.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture Collo	53.000.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux	38.989.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	97.000.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	472.000.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	70.000.000
36-42	Subvention à l'école national des forêts (ENAF)	84.000.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	1.042.000.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	465.000.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	275.000.000
36-71	Subvention au Haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	335.000.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	152.000.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	112.000.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	150.000.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	369.000.000
	Total de la 6ème partie	5.250.989.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.700.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et de l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pélerin dans la région occidentale	
		3.800.000
	Total de la 7ème partie	9.500.000
	Total du titre III	6.324.448.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	400.000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	3.000.000
44-03	Contribution au centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture CNRDPA	450.000.000
44-05	Contribution à la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture	50.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	3.000.000
44-32	Contribution au parc zoologique et des loisirs " la concorde civile"	65.000.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionel des céréales (OAIC)	149.764.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	343.000.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	585.000.000
44-53	Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL)	31.865.000.000
44-54	Contribution à l'office national des terres agricoles (ONTA)	350.000.000
	Total de la 4ème partie	183.478.400.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Indemnisation des biens affectés au fonds national de la révolution agraire (FNRA)	1.500.000.000
	Total de la 6ème partie	1.500.000.000
	Total du titre IV	184.991.400.000
	Total de la sous-section I	191.315.848.000

No. D. T.		ODEDITE OF THE
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'AGRICULTURE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Traitements d'activités	4.021.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Indemnités et allocations diverses	3.903.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Personnel contractuel —	3.903.000.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	453.000.000
	Total de la 1ère partie	8.377.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Rentes d'accidents du travail	1.700.000
32-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	11.800.000
	Total de la 2ème partie	13.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations à caractère familial	148.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations facultatives	1.152.000
33-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Sécurité sociale	1.980.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Contribution aux œuvres sociales	226.000.000
	Total de la 3ème partie	2.355.152.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Remboursement de frais	70.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Matériel et mobilier	30.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Fournitures	55.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Charges annexes	100.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'agriculture — Habillement	8.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'agriculture — Parc automobile	70.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'agriculture — Loyers	8.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'agriculture — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	490.000
	Total de la 4ème partie	341.490.000
	Total de la Tome parde	341.470.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Entretien des immeubles	50.000.000
	Total de la 5ème partie	50.000.000
	Total du titre III	11.137.142.000
	Total de la sous-section II	11.137.142.000
	SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PECHE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de la pêche — Traitements d'activités	254.000.000
31-22	Services déconcentrés de la pêche — Indemnités et allocations diverses	327.000.000
31-23	Services déconcentrés de la pêche — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	124.000.000
	Total de la 1ère partie	705.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés de la pêche — Rentes d'accidents du travail	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de la pêche — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-23	Services déconcentrés de la pêche — Sécurité sociale	145.000.000
33-24	Services déconcentrés de la pêche — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	166.000.000
		<u> </u>

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de la pêche — Remboursement de frais	5.000.000
34-22	Services déconcentrés de la pêche — Matériel et mobilier	1.500.000
34-23	Services déconcentrés de la pêche — Fournitures	1.600.000
34-24	Services déconcentrés de la pêche — Charges annexes	8.000.000
34-25	Services déconcentrés de la pêche — Habillement	184.000
34-94	Services déconcentrés de la pêche — Parc automobile	7.000.000
34-95	Services déconcentrés de la pêche — Loyers	1.000.000
34-99	Services déconcentrés de la pêche — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	24.484.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de la pêche — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	Total du titre III	900.494.000
	Total de la sous-section III	900.494.000
	Total de la section I	203.353.484.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des forêts — Traitements d'activités	87.000.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	105.000.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations Prestation à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	16.000.000
	Total de la 1ère partie	208.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	1.900.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	48.000.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	5.000.000
	Total de la 3ème partie	54.950.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	5.000.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	400.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	1.800.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	21.000.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	169.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	98.000.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	1.000.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	127.379.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	3.000.000
55 01	Total de la 5ème partie	3.000.000
	1	2.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des forêts —Conférences et séminaires	800.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.800.000
	Total du titre III	402.129.000

N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	45.000.000
	Total de la 3ème partie	45.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	800.000
	Total de la 4ème partie	800.000
	Total du titre IV	45.800.000
	Total de la sous-section I	447.929.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	2.406.000.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	3.290.000.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	435.000.000
	Total de la 1ère partie	6.131.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	25.968.000
	Total de la 2ème partie	27.168.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	132.000.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	1.424.000.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	140.000.000
	Total de la 3ème partie	1.696.670.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	30.000.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	7.000.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	18.000.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	46.000.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	4.000.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	52.000.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	1.900.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	159.380.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	37.000.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	370.000.000
	Total de la 5ème partie	407.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	575.000.000
	Total de la 7ème partie	575.000.000
	Total du titre III	8.996.218.000
	Total de la sous-section II	8.996.218.000
	Total de la section II	9.444.147.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche	212.797.631.000

Décret exécutif n° 17-39 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des ressources en eau et de l'environnement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards cent quatre-vingt-trois millions cinq cent trente-huit mille dinars (16.183.538.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des ressources en eau et de l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre des ressources en eau et de l'environnement

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	322.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	338.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	78.000.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	355.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	250.000
	Total de la 1ère partie	738.605.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	400.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	66.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	165.364.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	19.300.000
	Total de la 3ème partie	188.230.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	36.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	90.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	900.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	29.000
	Total de la 4ème partie	146.329.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention au centre national de développement des ressources biologiques (CNDRB)	81.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention au commissariat national du littoral (CNL)	80.000.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'agence nationale des changements climatiques (ANCC)	28.000.000
36-04	Administration centrale — Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	602.000.000
36-07	Administration centrale — Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	78.000.000
	, I	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	8.000.000
37-04	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'agence nationale des barrages et transferts	1.600.000.000
37-05	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'office national de l'assainissement	81.000.000
37-06	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'algérienne des eaux	1.100.000.000
	Total de la 7ème partie	2.789.000.000
	Total du titre III	4.746.564.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	18.000.000
	Total de la 3ème partie	18.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets (AND)	12.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'Algérienne des eaux	1.100.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	12.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution à l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID)	355.000.000
44-06	Administration centrale — Contribution à l'Office national d'assainissement (ONA)	880.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution au conservatoire national de la formation à l'environnement (CNFE)	35.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propre (CNTPP)	12.000.000
	Total de la 4ème partie	2.406.000.000
	Total du titre IV	2.424.000.000
	Total de la sous-section I	7.170.564.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Traitements d'activités	2.653.000.000
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses	2.433.000.000
31-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	769.000.000
	Total de la 1ère partie	5.855.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Rentes d'accidents du travail.	3.000.000
32-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	12.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations à caractère familial	100.000.000
33-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Sécurité sociale	1.286.000.000
33-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Contribution aux œuvres sociales	158.000.000
	Total de la 3ème partie	1.544.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Remboursement de frais	70.000.000
34-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Matériel et mobilier	15.000.000
34-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Fournitures	40.000.000
34-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Charges annexes	70.000.000
34-15	Services déconcentrés des ressources en eau —Habillement	7.000.000
34-91	Services déconcentrés des ressources en eau — Parc automobile	24.000.000
34-93	Services déconcentrés des ressources en eau — Loyers	2.300.000
34-98	Services déconcentrés des ressources en eau —Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	400.000
		-

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Entretien des immeubles	42.000.000
	Total de la 5ème partie	42.000.000
	Total du titre III	7.682.600.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais de formation	9.000.000
	Total de la 3ème partie	9.000.000
	Total du titre IV	9.000.000
	Total de la sous-section II	7.691.600.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'environnement — Traitements d'activités	401.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	450,000,000
31-23	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel —	458.000.000
	Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisation de sécurité sociale	141 000 000
	Total de la 1ère partie	141.000.000
	3ème Partie	1.000.000.000
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-21 33-22	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations a caractere ramma	66.000
33-22	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	214.000.000
33-24	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales	23.000.000
	Total de la 3ème partie	247.066.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais	17.000.000
34-22	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier	7.000.000
34-23	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures	14.000.000
34-24	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes	18.000.000
34-25	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement	700.000
34-94	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile	3.000.000
34-95	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers	1.600.000
34-99	Services déconcentrés de l'environnement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	61.308.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
	·	7 000 000
37-23	Services déconcentrés de l'environnement — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	1.318.374.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Services déconcentrés de l'environnement — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
	Total de la sous-section III	1.321.374.000
	Total de la section I	16.183.538.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau et de l'environnement	16.183.538.000

Décret exécutif n° 17-40 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-sept milliards six cent cinquante-huit millions, cinq cent trente-trois mille dinars (17.658.533.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	223.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	232.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	33.000.000
	Total de la 1ère partie	488.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	810.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	113.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.000.000
	Total de la 3ème partie	128.100.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	60.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	25.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	533.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	106.843.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'observatoire national de la ville (ONV)	31.000.000
	Total de la 6ème partie	31.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	21.000.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
51-05	Total de la 7ème partie	3.000.000
	Total du titre III	766.753.000
		700.733.000
	TITRE IV INTERVENTIONS DURI IQUES	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage —	
⊣ J-U1	Présalaires — Frais de formation	18.000.000
	Total de la 3ème partie	18.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	3.500.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	150.000.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	120.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national d'études et d'animation de l'entreprise du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CNAT)	20.000.000
	Total de la 4ème partie	293.500.000
	Total du titre IV	311.500.000
	Total de la sous-section I	1.078.253.000
		1.070.233.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Traitements d'activités	2.235.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Indemnités et allocations diverses	1.952.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	332.000.000
	Total de la 1ère partie	4.519.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	4.050.000
	Total de la 2ème partie	4.290.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations à caractère familial	80.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations facultatives	538.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Sécurité sociale	1.046.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	120.000.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Remboursement de frais	42.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Matériel et mobilier	24.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Fournitures	30.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Charges annexes	64.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Habillement	5.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Parc automobile	52.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Loyers	3.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	58.000
	Total de la 4ème partie	220.058.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Entretien des immeubles	24.000.000
	Total de la 5ème partie	24.000.000
	Total du titre III	6.013.886.000
	Total de la sous-section II	6.013.886.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des équipements publics — Traitements d'activités	2.843.000.000
31-12	Services déconcentrés des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	2.268.000.000
31-13	Services déconcentrés des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	510.000.000
	SOCIAIC	510.000.000
	Total de la 1ère partie	5.621.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	450.000
32-12	Services déconcentrés des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	5.605.000
	Total de la 2ème partie	6.055.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial	110.000.000
33-12	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations facultatives	830.000
33-13	Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale	1.277.000.000
33-14	Services déconcentrés des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	140.000.000
	Total de la 3ème partie	1.527.830.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais	26.000.000
34-12	Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier	22.000.000
34-13	Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures	32.000.000
34-14	Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes	42.000.000
34-15	Services déconcentrés des équipements publics — Habillement	3.700.000
34-91	Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile	55.000.000
34-93	Services déconcentrés des équipements publics — Loyers	5.200.000
34-98	Services déconcentrés des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	185.948.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	7.355.833.000
	Total de la sous-section III	7.355.833.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION V	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du logement — Traitements d'activités	1.101.000.000
31-12	Services déconcentrés du logement — Indemnités et allocations diverses	1.000.000.000
31-13	Services déconcentrés du logement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	415.000.000
	Total de la 1ère partie	2.516.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du logement — Rentes d'accidents du travail	
32-11	Services déconcentrés du logement — Rentes d'accidents du travair	9.000
	Total de la 2ème partie	9.000
	•	18.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à caractère familial	14.000.000
33-12	Services déconcentrés du logement — Prestations facultatives	45.000
33-13	Services déconcentrés du logement — Sécurité sociale	525.250.000
33-14	Services déconcentrés du logement — Contribution aux œuvres sociales	60.000.000
	Total de la 3ème partie	599.295.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement — Remboursement de frais	24.000.000
34-12	Services déconcentrés du logement — Matériel et mobilier	11.000.000
34-13	Services déconcentrés du logement — Fournitures	15.000.000
34-14	Services déconcentrés du logement — Charges annexes	25.000.000
34-15	Services déconcentrés du logement — Habillement	2.700.000
34-91	Services déconcentrés du logement — Parc automobile	11.000.000
34-93	Services déconcentrés du logement — Loyers	500.000
34-98	Services déconcentrés du logement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	89.248.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	Total du titre III	3.210.561.000
	Total de la sous-section V	
	Total de la section I	3.210.561.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat, de	17.658.533.000
	l'urbanisme et de la ville	17.658.533.000

Décret exécutif n° 17-41 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des travaux publics et des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 18 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-sept milliards quatre cent vingt-cinq millions deux cent quinze mille dinars (27.425.215.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre des travaux publics et des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre des travaux publics et des transports

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	318.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	341.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	53.000.000
	Total de la 1ère partie	712.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	850.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	890.000
	Total de la 2ème partie	1.740.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	135.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	164.467.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	18.740.000
	Total de la 3ème partie	187.542.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	28.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	19.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	28.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	660.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	600.000
J 1 -71	dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	82.873.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche d'Oran (IHFR)	102.000.000
36-02	Subvention au centre national de prévention et sécurité routière (CNPSR)	105.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM)	233.000.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	96.000.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques des transports terrestres (ENATT)	
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Mostaganem (ETFIM)	53.000.000 59.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Béjaia (ETFIM)	45.000.000
36-08	Subvention au centre national des permis de conduire (CENAPEC)	480.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	253.000.000
	Total de la 6ème partie	1.426.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.300.000
37-02	Administration centrale — Financement du programme d'appui au secteur des transports	92.500.000
	Total de la 7ème partie	96.800.000
	Total du titre III	2.519.955.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	1.490.000
	Total de la 2ème partie	1.490.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation Total de la 3ème partie	32.000.000
		32.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	4.000.000.000
44-01	Contribution aux établissements de gestion des services aéroportuaires	4.000.000.000
	(EGSA)	25.000.000
44-03	Contribution à l'office national de la météorologie (ONM)	55.000.000
44-04	public	2.400.000.000
	Total de la 4ème partie	6.480.000.000
	Total du titre IV	6.513.490.000
	Total de la sous-section I	9.033.445.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES 1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités	2.992.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	2.757.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel —	2.737.000.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	8.400.000.000
	Total de la 1ère partie	14.149.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	8.000.000
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000.000
	Total de la 2ème partie	28.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	110.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	1.437.000.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	323.000.000
	Total de la 3ème partie	1.870.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	125.000.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	16.000.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	54.000.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	108.000.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	60.000.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	44.000.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.700.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	409.700.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	90.000.000
	Total de la 5ème partie	90.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	12.000.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	400.000.000
	Total de la 7ème partie	412.000.000
	Total du titre III	16.959.600.000
	Total de la sous-section II	16.959.600.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSPORTS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés des transports — Traitements d'activités	500.000.000
31-22	Services déconcentrés des transports — Indemnités et allocations diverses	480.000.000
31-23	Services déconcentrés des transports — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 1ère partie	1.080.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés des transports — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-22	Services déconcentrés des transports — Pensions de service et pour dommages corporels	1.600.000
	Total de la 2ème partie	1.610.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés des transports — Prestations à caractère familial	25.000.000
33-22	Services déconcentrés des transports — Prestations facultatives	200.000
33-23	Services déconcentrés des transports — Sécurité sociale	245.400.000
33-24	Services déconcentrés des transports — Contribution aux œuvres sociales	29.812.000
	Total de la 3ème partie	300.412.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés des transports — Remboursement de frais	14.000.000
34-22	Services déconcentrés des transports — Matériel et mobilier	3.000.000
34-23	Services déconcentrés des transports — Fournitures	6.000.000
34-24	Services déconcentrés des transports — Charges annexes	11.000.000
34-25	Services déconcentrés des transports — Habillement	1.200.000
34-94	Services déconcentrés des transports — Parc automobile	3.000.000
34-95	Services déconcentrés des transports — Loyers	900.000
34-99	Services déconcentrés des transports — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	39.148.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés des transports — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	Total du titre III	1.430.170.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Services déconcentrés des transports — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section III	1.432.170.000
	Total de la section I	27.425.215.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics et des transports	27.425.215.000

Décret exécutif n° 17-42 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent quarante-six milliards deux cent soixante-et-un millions trois cent quatre-vingt-cinq mille dinars (746.261.385.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, à la ministre de l'éducation nationale

SECTION 1 SECTION UNIQUE SOUS-SECTION 1 SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES Têre Partie Personnel — Rémunérations d'activités 31-01 Administration centrale — Traitements d'activités 31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses 220,500,000 31-03 Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale 21,000,000 Total de la lère partie Personnel — Pensions et allocations 32-01 Administration centrale — Rentes d'accidents du travail 350,000 33-01 Administration centrale — Prestations à caractère familial 2,500,000 33-02 Administration centrale — Prestations facultatives 120,000 33-03 Administration centrale — Sécurité sociale 107,625,000 33-04 Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales 13,135,000 Total de la 3ème partie 123,380,000	Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 210.000.000 220.500.000 31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		SECTION I	
SERVICES CENTRAUX TITRE III		SECTION UNIQUE	
TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 210.000.000 31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		SOUS-SECTION I	
MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 210.000.000 31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		SERVICES CENTRAUX	
1ère Partie		TITRE III	
Personnel — Rémunérations d'activités 210.000.000		MOYENS DES SERVICES	
Administration centrale — Traitements d'activités		1ère Partie	
Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		Personnel — Rémunérations d'activités	
Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	210.000.000
Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	220.500.000
2ème Partie Personnel — Pensions et allocations 32-01 Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	31-03		21.000.000
Personnel — Pensions et allocations32-01Administration centrale — Rentes d'accidents du travail		Total de la 1ère partie	451.500.000
32-01 Administration centrale — Rentes d'accidents du travail		2ème Partie	
Total de la 2ème partie		Personnel — Pensions et allocations	
Total de la 2ème partie	32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	350,000
3ème Partie Personnel — Charges sociales 33-01 Administration centrale — Prestations à caractère familial		Total de la 2ème partie	
Personnel — Charges sociales33-01Administration centrale — Prestations à caractère familial			230,000
33-01Administration centrale — Prestations à caractère familial			
33-02 Administration centrale — Prestations facultatives	33-01		2,500,000
33-03 Administration centrale — Sécurité sociale	00 01		
33-04 Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales			
	33- 0 -		

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	15.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	410.000
34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	2.500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	250.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	700.000
	Total de la 4ème partie	43.860.000
	•	43.800.000
	5ème Partie	
27.04	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	486.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	15.000.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	8.000.000.000
36-35	Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (I.N.F.F.S.E.N)	750.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	117.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental des 1er et 2ème cycles avec internat	
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	149.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	300.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	642.000.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	159.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	2.720.000.000 110.000.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).	55.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de Tamazight (CNPLET)	
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication	35.000.000
	en éducation	225.000.000
	Total de la 6ème partie	28.748.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.000.000
37-03	Administration centrale — Etudes	2.000.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	3.000.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif.	3.000.000
37-09	Dotation des bibliothèques scolaires en ouvrages pour la promotion de la lecture en milieu scolaire	130.000.000
37-11	Frais de participation au sommet PISA	4.000.000
	Total de la 7ème partie	146.000.000
	Total du titre III	29.519.090.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-11	Action éducative exceptionnelle	199.000.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	7.000.000
	Total de la 2ème partie	206.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et	
	secondaire	678.000.000
43-02	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie et à l'étranger et perfectionnement du personnel de l'éducation nationale	78.000.000
43-03	Perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya — Frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen	400.000.000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	10.000.000
43-42	Cantines scolaires	26.628.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	400.000.000
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation	2.936.000.000
43-60	Encouragement pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire	85.000.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	140.000.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	60.000.000
43-63	Frais de fonctionnement du conseil national des programmes	35.000.000
	Total de la 3ème partie	31.450.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragement et interventions	
44-01	Contribution de l'institut national de recherche de l'éducation	92.000.000
	Total de la 4ème partie	92.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	9.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la gratuité des manuels scolaires au profit des élèves	3.000.000.000
	démunis	6.500.000.000
	Total de la 6ème partie	15.500.000.000
	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Santé scolaire	347.000.000
	Total de la 7ème partie	347.000.000
	Total du titre IV	47.595.000.000
	Total de la sous-section I	77.114.090.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	77.114.070.000
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	4.900.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	6.300.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	460.000.000
	Total de la 1ère partie	11.660.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	3.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	3.200.000
	corporels	550.000.000
	Total de la 2ème partie	553.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	160 000 000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	160.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	2.800.000.000
JJ 1T	Total de la 3ème partie	319.263.000
	-	3.279.263.000
	4ème Partie	
24.11	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	180.000.000
34-12 34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	45.000.000
34-13 34-14	Services deconcentres de l'Etat — Fournitures	50.000.000
34-14 34-15	Services deconcentres de l'Etat — Charges annexes	100.000.000
34-15 34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.960.000
34-91 34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	18.000.000
34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	1.900.000
J オ -70	Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	-
	Para	401.360.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	_
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	55.000.000
	Total de la 5ème partie	55.000.000
	Total du titre III	15.948.823.000
	Total de la sous-section II	15.948.823.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités	159.000.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	207.000.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.000.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités	52.000.000.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	69.000.000.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	9.700.000.000
	Total de la 1ère partie	510.700.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	4.737.141.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	91.500.000.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	10.812.298.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.465.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	30.250.000.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	3.734.033.000
	Total de la 3ème partie	142.498.472.000
	Total du titre III	653.198.472.000
	Total de la sous-section III	653.198.472.000
	Total de la section I	746.261.385.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'éducation nationale	746.261.385.000

Décret exécutif n° 17- 43 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent dix milliards sept cent quatre-vingt-et-onze millions six cent vingt-neuf mille dinars (310.791.629.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	241.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	260.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.000.000
	Total de la 1ère partie	528.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	940.000
	Total de la 2ème partie	940.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	150.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	126.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.228.000
	Total de la 3ème partie	142.978.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	35.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	53.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	560.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.035.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	12.000
	Total de la 4ème partie	107.607.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'université de formation continue (UFC)	1.394.000.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	101.177.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la santé	85.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie	90.000.000
36-05	Subventions aux universités	181.000.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	6.300.000.000
36-07	Subventions aux grandes écoles	15.000.000.000
36-08	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines	36.000.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires	45.000.000
36-10	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie	42.000.000
	Total de la 6ème partie	305.169.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes universitaires	15.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur	4.000.000
	Total de la 7ème partie	25.000.000
	Total du titre III	305.986.525.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	303.700.323.000
	3ème Partie	
40.00	Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	500.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines	8.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	220.000.000
	Total de la 3ème partie	228.500.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U)	25.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)	160.000.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA).	240.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	130.000.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	150.000.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRTAPC)	220.000.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologiques (ANVREDET)	28.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	270.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	800.000.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergétique (CRTSE)	330.000.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	320.000.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	1.000.000.000
44-14	Centre de recherche en technologies industrielles (C.R.T.I)	625.000.000
44-15	Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation	88.000.000
	Total de la 4ème partie	4.386.000.000
	Total du titre IV	4.614.500.000
	Total de la sous-section I	310.601.025.000
	Total de la section I	310.601.025.000
	7 0447 46 14 0004011 1111111111111111111111111	310.001.023.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-01	Personnel — Rémunérations d'activités Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitements d'activités	52,000,000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	52.000.000 62.000.000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à	
	caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère partie	8.850.000 122.850.000
	3ème Partie	122.030.000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations à caractère familial	300,000
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	16.000
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	28.000.000
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	3.400.000
	Total de la 3ème partie	31.716.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	6.000.000
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	1.200.000
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	3.810.000
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	80.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc automobile	700.000
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Loyers	40.000
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	12.838.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	3.600.000
	Total de la 5ème partie	3.600.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	5.000.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	7.000.000
37-07	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement du conseil national d'évaluation de la recherche scientifique et du développement technologique	6.000.000
	Total de la 7ème partie	18.000.000
	Total du titre III	189.004.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stages — Frais de formation	1.600.000
	Total de la 3ème partie	1.600.000
	Total du titre IV	1.600.000
	Total de la sous-section I	190.604.000
	Total de la section II	190.604.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	310.791.629.000

Décret exécutif n° 17-44 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-huit milliards trois cent quatre millions trois cent cinquante-huit mille dinars (48.304.358.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	138.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	147.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.500.000
	Total de la 1ère partie	307.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	470.000
	Total de la 2ème partie	470.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	71.250.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.853.000
	Total de la 3ème partie	82.203.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	167.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat.	56.000
	Total de la 4ème partie	47.223.000
	5ème Partie	
25.01	Travaux d'entretien	2 000 000
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.)	155.927.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P.)	763.508.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	35.000.000.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.)	9.500.000.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels	100.000.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	342.000.000
	Total de la 6ème partie	45.861.435.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	600.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	9.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels	7.000.000
37-06	Administration centrale — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	6.000.000
37-08	Administration centrale — Frais d'impression des diplômes	4.000.000
	Total de la 7ème partie	26.600.000
	Total du titre III	46.328.431.000
	TITRE IV	10.320.131.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stages — Frais de	
	formation	7.000.000
	Total de la 3ème partie	7.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	9.000.000
44-03	Contribution à l'office national de développement et de promotion de la formation continue (ONDEFOC)	4.000.000
	Total de la 4ème partie	13.000.000
	Total du titre IV	20.000.000
	Total de la sous-section I	46.348.431.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21 11	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	602.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	631.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.000.000
	Total de la 1ère partie	1.365.000.000
	Total de la Tele partie	1.303.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	63.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.400.000
	Total de la 2ème partie	1.463.000
	3ème Partie	1.403.000
	1	
22 11	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	22.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	308.250.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	42.730.000
	Total de la 3ème partie	372.980.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	20,000,000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	30.000.000 3.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	4.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	22.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	924.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	320.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	69.484.000
		09.404.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
25.11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	
35-11		7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de fonctionnement des commissions de wilaya de partenariat	20.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	20.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs aux abonnements internet des structures-établissements	100.000.000
	Total de la 7ème partie	140.000.000
	Total du titre III	1.955.927.000
	Total de la sous-section II	1.955.927.000
	Total de la section I	48.304.358.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	48.304.358.000

Décret exécutif n° 17-45 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent cinquante-et-un milliards quatre cent quarante-deux millions quatre mille dinars (151.442.004.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	135.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	153.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.000.000
	Total de la 1ère partie	315.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	600.000
	Total de la 2ème partie	900.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	72.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.000.000
	Total de la 3ème partie	82.100.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	700.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	232.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.400.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	31.742.000
	5ème Partie	31.7 12.000
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
33 01	Total de la 5ème partie	
	-	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école supérieure de la sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	800.000
	Total de la 7ème partie	2.800.000
	Total du titre III	538.542.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stages — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	3.000.000.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	24.000.000.000
	Total de la 4ème partie	27.000.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère syndical	26.000.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	49.000.000.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions de retraite et des titulaires de pensions	
46-13	d'invalidité	1.511.000.000 2.291.000.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR)	13.000.000
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	1.395.000.000
46-16	Administration centrale — Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	63.150.000.000
46-17	Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité	161.000.000
	Total de la 6ème partie	117.547.000.000
	Total du titre IV	144.553.000.000
	Total de la sous-section I	145.091.542.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.21	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitements d'activités	445.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	459.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	79.000.000
	Total de la 1ère partie	983.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels	350.000
	Total de la 2ème partie	350.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	14.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	226.000.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi —Contribution aux œuvres sociales	25.400.000
	Total de la 3ème partie	265.400.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	15.000.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	4.000.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi —Fournitures	15.000.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi —Charges annexes	23.000.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	993.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	5.000.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi —Loyers	1.900.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	90.000
	Total de la 4ème partie	64.983.000
	5ème Partie	01.705.000
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	7ème Partie	2.000.000
	Dépenses diverses	
37-22	Services déconcentrés de l'emploi — Quote-part patronale de sécurité sociale	
	liée au dispositif DAIP	3.000.000.000
	Total de la 7ème partie	3.000.000.000
	Total du titre III	4.322.733.000
	Total de la sous-section II	4.322.733.000
	Total de la section I	149.414.275.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	30.000.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	29.000.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	
		1.300.000
	Total de la 1ère partie	60.300.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	500.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	50.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	14.750.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	1.400.000
	Total de la 3ème partie	16.700.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	1.900.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	200.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	1.000.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	600.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	600.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	16.000
	Total de la 4ème partie	4.366.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	140.000
	Total de la 5ème partie	140.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	1.400.000
	Total de la 7ème partie	1.400.000
	Total du titre III	82.906.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	Total du titre IV	30.000.000
	Total de la sous-section I	112.906.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	592.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	670.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	227.000.000
	Total de la 1ère partie	1.489.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	80.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.580.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	22.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	315.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	37.572.000
	Total de la 3ème partie	375.972.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	6.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	3.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	7.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes.	15.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.288.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	10.000.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	2.871.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	112.000
	Total de la 4ème partie	45.271.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	Total du titre III	1.914.823.000
	Total de la sous-section II	1.914.823.000
	Total de la section II	2.027.729.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	151.442.004.000

Décret exécutif n° 17-46 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la culture.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards cinq millions six cent quatorze mille dinars (16.005.614.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de la culture

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	174.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	187.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.000.000
	Total de la 1ère partie	406.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.520.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	89.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.500.000
	Total de la 3ème partie	103.590.000
		l

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	42,500,000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20,000,000
34-05	Administration centrale — Habillement	400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	8.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	74.416.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01	Administration centrale — Entretien des immeubles	
35-01	Total de la 5ème partie	20.000.000
	Total de la Sellie parde	20.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur de musique et aux instituts régionaux de formation musicale	737.000.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	350.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel	166.000.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	570.000.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria	135.000.000
36-08	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Ahaggar	440.000.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili N'Ajjer	190.000.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux	1.000.000.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	2.140.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	160.000.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	65.000.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	74.000.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	73.000.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique	2.630.000.000
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidikelt	72.000.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien	72.000.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf	101.000.000
36-23	Subvention au centre national du Livre	42.000.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés	65.000.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des	44.000.000
26.25	fêtes et des cérémonies musulmanes	44.000.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA)	70.000.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre	98.000.000
36-29	Subvention au palais de la culture de Skikda	78.000.000
	Total de la 6ème partie	9.416.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	20.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et	
27.15	cinématographiques	700.000.000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République «Ali Maâchi»	7.200.000
37-18	Administration centrale — Quote-part de l'Algérie au programme d'appui à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel en Algérie	83.400.000
	Total de la 7ème partie	810.600.000
	Total du titre III	10.833.126.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	82.500.000
	Total de la 3ème partie	92.500.000
	4ème Partie	92.300.000
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	900.000.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALLOUANE	1.000.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	320.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	365.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	125.000.000
44-22	Administration centrale — Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	720.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture	100.000.000
44.06	Administration centrale — Contribution à l'agence algérienne pour le	70.000.000
44-26	rayonnement culturel	125.000.000
44-27	Administration centrale — Contribution à l'office national du droits d'auteurs et droits voisins	10.000.000
44-29	Administration centrale — Contribution au centre des arts et des expositions à Tlemcen	40.000.000
44-30	Administration centrale — Contribution au centre algérien de développement du cinéma	45.000.000
44-31	Administration centrale — Contribution à l'Opéra d'Alger	200.000.000
	Total de la 4ème partie	3.021.000.000
	Total du titre IV	3.113.500.000
	Total de la sous-section I	13.946.626.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOVENS DES SERVICES	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	(50,000,000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	650.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	686.000.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	165.000.000
	Total de la 1ère partie	1.501.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	16.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	220.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	320.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	32.168.000
	Total de la 3ème partie	368.388.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	24.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	12.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	20.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	800.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	14.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	800.000
	Total de la 4ème partie	84.600.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.000.000
55 11	Total de la 5ème partie	
		15.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	90.000.000
37-12	Total de la 7ème partie	90.000.000
	Total du titre III	2.058.988.000
	Total de la sous-section II	2.058.988.000
	Total de la section I	l
	Total des crédits ouverts au ministre de la culture	16.005.614.000
	Total des credits ouverts au ministre de la culture	16.005.614.000

Décret exécutif n° 17-47 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante-dix milliards neuf cent quatre millions deux cent dix-sept mille dinars (70.904.217.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	142.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	182.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.000.000
	Total de la 1ère partie	343.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	81.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.000.000
	Total de la 3ème partie	90.430.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	178.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	1.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	219.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	41.907.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	113071330
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	3.000.000
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Bousmail	53.000.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H) Khemisti	101.000.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	90.000.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) Constantine	134.000.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	14.946.000.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	120.000.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	70.000.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	73.000.000
36-13	Subventions aux services d'aide mobile d'urgence sociale (Batna, Alger, Oran, Constantine, Ouargla, Béchar et Bordj Bou Arréridj)	87.000.000
36-14	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Mostaganem	20.000.000
36-15	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Tlemcen	11.000.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance	22.000.000
36-17	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Skikda	34.000.000
36-18	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Ouargla	20.000.000
36-22	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Annaba	13.000.000
	Total de la 6ème partie	15.794.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	6.000.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de	0.000.000
37 03	solidarité	2.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la famille et de la femme	2.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	3.000.000
	Total de la 7ème partie	13.000.000
	Total du titre III	16.290.367.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
43 01	Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	4ème Partie	
44.04	Action économique — Encouragements et interventions Emplois d'attentes — Dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID)	2.000.000.000
44-04	Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS)	5.000.000.000
44-05	Total de la 4ème partie	7.000.000.000
	Total de la 4eme partie	7.000.000.000
	6ème Partie	
46.02	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social	80.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	190.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social	150.000.000
	(ADS)	30.000.000.000
46-09	Dotation au fonds de solidarité nationale au titre de la mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale	500.000.000
	Total de la 6ème partie	30.770.000.000
	Total du titre IV	37.783.000.000
	Total de la sous-section I	54.073.367.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	800.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	877.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel—Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	95.000.000
	Total de la 1ère partie	1.772.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.600.000
	Total de la 2ème partie	2.620.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.154.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	46.000.000
	Total de la 3ème partie	3.225.000.000
	4ème Partie	3.223.000.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	24.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	12.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	27.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.100.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	8.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Eoyets	2.000.000
	Total de la 4ème partie	78.230.000
		78.230.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	Total du titre III	5.090.850.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46.10		140,000,000
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance.	140.000.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%	11.600.000.000
	Total de la 6ème partie	11.740.000.000
	Total du titre IV	11.740.000.000
	Total de la sous-section II	16.830.850.000
	Total de la section I	70.904.217.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme	70.904.217.000

Décret exécutif nº 17-48 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. – Les crédits d'un montant de deux cent trente-cinq millions quatre-vingt-trois mille dinars (235.083.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre des relations avec le Parlement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, à la ministre des relations avec le Parlement

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	SECTION I	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	66.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	83.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15,500,000
	Total de la 1ère partie	164.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	37.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.000.000
	Total de la 3ème partie	41.610.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	4.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	163.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	21.473.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.700.000
	Total de la 5ème partie	4.700.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	234.283.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stages — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	Total du titre IV	800.000
	Total de la sous-section I	235.088.000
	Total de la section I	235.083.000
	Total des crédits ouverts à la ministre des relations avec le Parlement	235.083.000

Décret exécutif n° 17-49 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre-vingt-neuf milliards soixante-treize millions sept cent quarante-sept mille dinars (389.073.747.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	226.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	239.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	37.000.000
	Total de la 1ère partie	502.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.000.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	1.020.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	116.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.000.000
	Total de la 3ème partie	131.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	40.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	300.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	380.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	580.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	353.970.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000,000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	282.000.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS)	220.000.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	393.000.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	356.000.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	82.000.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	60.000.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	233.000.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	2.964.000.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF)	348.000.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM)	549.000.000
36-13	Subvention à l'école de formation paramédicale de Laghouat (EFPM)	78.000.000
36-14	Subvention à l'agence nationale des greffes	78.000.000
	Total de la 6ème partie	5.643.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	30.000.000
	Total de la 7ème partie	30.000.000
	Total du titre III	6.670.490.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	2.000.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des personnels	7.000.000
	Total de la 3ème partie	11.000.000
44-01	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions Administration centrale — Contribution à la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour l'acquisition des médicaments au profit des établissements publics de centé	50,000,000,000
	publics de santé	50.000.000.000
	6ème Partie	
46-01	Action sociale — Assistance et solidarité Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires	321.098.624.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	700.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge Algérien (CRA)	9.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	40.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	200.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
46-10	Dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale	8.700.000.000
	Total de la 6ème partie	329.859.524.000
	Total du titre IV	379.870.524.000
	Total de la sous-section I	386.541.014.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-11	Personnel — Rémunérations d'activités	077,000,000
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	876.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	895.000.000
31-13	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	173.000.000
	Total de la 1ère partie	1.944.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433,000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	1,55,765
	corporels	820.000
	Total de la 2ème partie	1.253.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	443.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	44.000.000
	Total de la 3ème partie	512.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	20.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	24.000.000
35-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.200.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	800.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	63.480.000
		03.400.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	Total du titre III	2.532.733.000
	Total de la sous-section II	2.532.733.000
	Total de la section I	389.073.747.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	389.073.747.000

Décret exécutif n° 17-50 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-quatre milliards cinq cent cinquante-quatre millions quatre cent soixante-dix-sept mille dinars (34.554.477.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de la jeunesse et des sports.

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	400.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	464.958.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.683.000
	Total de la 1ère partie	910.641.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	9.185.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	14.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	216.239.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	21.850.000
	Total de la 3ème partie	246.203.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	26.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	30.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	460.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	3.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.480.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	71.960.000
35-01	5ème Partie Travaux d'entretien Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	740.000.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	443.000.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	107.000.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage	60.000.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive	110.000.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées	315.000.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport	350.307.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	4.970.526.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W)	3.670.526.000
	Total de la 6ème partie	10.766.359.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	12.000.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique	80.000.000
37-06	Administration centrale — Festivités commémoratives des fêtes nationales	50.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sports	150.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sports	90.000.000
	Total de la 7ème partie	382.000.000
	Total du titre III	12.395.348.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	12.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	2.140.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	1.600.000
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	110.000.000
43-06	Administration centrale — Contribution au fonds de soutien public de l'Etat aux clubs professionnels de football	
	Total de la 3ème partie	2.263.600.000
	4ème Partie	2.203.000.000
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique	
44-02	(O.C.O)	180.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikijda	120.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives	400.000.000
	Total de la 4ème partie	700.000.000
	Total du titre IV	2.963.600.000
	Total de la sous-section I	15.358.948.000
	Total de la sous section I	13.336.946.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.307.532.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	7.324.490.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	981.479.000
		I

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	997.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	24.000.000
	Total de la 2ème partie	24.997.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	305.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.408.006.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	367.441.000
	Total de la 3ème partie	4.080.447.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	50.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	11.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	65.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Charges alinexes	6.000.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de	
34-10	sport et de jeunesse	156.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	584.000
	Total de la 4ème partie	324.584.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	32.000.000
	Total de la 5ème partie	32.000.000
	Total du titre III	19.075.529.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement et contribution aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	100.000.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	20.000.000
	Total de la 3ème partie	120.000.000
	Total du titre IV	120.000.000
	Total de la sous-section II	
	Total de la section I	19.195.529.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des	34.554.477.000
	sports	34.554.477.000

Décret exécutif n° 17-51 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-huit milliards six cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent trente-cinq mille dinars (18.698.935.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, au ministre de la communication

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	101.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	102.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.000.000
	Total de la 1ère partie	227.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	8.900.000
	Total de la 2ème partie	8.930.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	51.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.000.000
	Total de la 3ème partie	57.040.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	340.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.215.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	28.565.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	14.000.000
	Total de la 5ème partie	14.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'autorité de régulation de l'audiovisuel	40.000.000
	Total de la 6ème partie	40.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	2.000.000
37-07	Administration centrale — Prix du Président de la République du journaliste professionnel	7.400.000
	Total de la 7ème partie	12.400.000
	Total du titre III	387.935.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Action educative et cuntureile Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision (ENTV)	5.960.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie (T.D.A.)	4.380.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de radiodiffusion sonore (E.N.R.S.)	5.000.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S.)	680.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation, de presse, d'image et d'information (C.N.D.P.I.I)	170.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location de répéteurs pour diffusion de programmes de télévision par les satellites, abonnements et droits de diffusion	1.700.000.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la maison de la presse	40.000.000
44-20	Administration centrale — Contribution au centre international de presse (CIP)	380.000.000
	Total de la 4ème partie	18.310.000.000
	Total du titre IV	18.311.000.000
	Total de la sous-section I	18.698.935.000
	Total de la section I	18.698.935.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	18.698.935.000

Décret exécutif n° 17-52 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards, quatre cent trente-deux millions deux cent soixante-neuf mille dinars (2.432.269.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2017, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	180.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	200.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.000.000
	Total de la 1ère partie	416.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	1.040.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.600.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	95.160.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.852.000
	Total de la 3ème partie	106.612.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	18.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	22.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	40.000
	Total de la 4ème partie	50.640.000
	5> Dani.	30.010.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11 000 000
33-01		11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication d'Oran	252.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger	153.000.000
	Total de la 6ème partie	405.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
27.01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2 500 000
37-01		2.500.000
	Total de la 7ème partie	2.500.000
	Total du titre III	992.792.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires et frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherche des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (C.E.R.T.I.C.)	37.000.000
	Total de la 4ème partie	37.000.000
	Total du titre IV	41.000.000
	Total de la sous-section I	1.033.792.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	440.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	460.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	130.000.000
	Total de la 1ère partie	1.030.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	26.650.000
	corporels	36.650.000
	Total de la 2ème partie	37.050.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	234.162.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	28.565.000
	Total de la 3ème partie	274.727.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.000.000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remodusement de frais	2.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	19.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	400.000
	Total de la 4ème partie	45.700.000
	-	
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11		11.000.000
JJ-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	1.398.477.000
	Total de la sous-section II	1.398.477.000
	Total de la section I	2.432.269.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	2.432.269.000